



Dijon, le 3 août 2020

Direction
territoriale
Centre-Bourgogne

Service
développement de
la voie d'eau

Affaire suivie par : Bertille RATOUCNIAK
Tél. : 03-45-34-12-02
Courriel : sdve.dt.centrebουργogne@vnf.fr



Compte rendu de la CLU exceptionnelle du 31 juillet 2020 à Dijon

Présents :

Ackermans Anne	ANPEI
Bostin Marc	CTF
Cossiaux Bruno	CNBA
Delcourt Olivier	E.I
Delmas Eric	Nicols
Kirkwood Andrew	Orex
Marslan Bob	DBA
Michaud Céline	Fragnes Tourisme
Rottiers Pascal	E2F

VNF:

Balland Jean-Dominique	UTI Saône-Loire
Bernes-Cabanne Christelle	SEMEH
Clariond Alexis	SDVE
Chevalier Vincent	UTI Nivernais-Yonne
Marquis Fabien	UTI Bourgogne
Perrot Déborah	UTI Loire-Seine – UTI Val de Loire
Ratouchniak Bertille	SDVE
Roy Jean-Christophe	SEMEH
Seguin Yannick	UTI Loire-Seine
Specq Bertrand	Directeur Territorial
Wicker Frédéric	Direction des UTI

Introduction de Monsieur SPECQ, Directeur Territorial de VNF :

L'année 2020, marquée par la crise Covid19, est une année difficile aussi bien pour les acteurs du fluvial que pour VNF. A cette crise s'ajoute la sécheresse et la prolifération des

plantes aquatiques. Cette dernière, est une lutte de plus en plus inégale sur le territoire qui monopolise les équipes de VNF au quotidien.

Suite à cette introduction plusieurs participants réagissent :

- Intervention de Monsieur ROTTIERS pour E2F : E2F a conscience des difficultés actuelles et espère que des moyens supplémentaires seront alloués par l'Etat.
De son côté E2F entame également des démarches auprès du Ministère afin de se joindre à VNF dans la perspective de financement liés au plan de relance et du futur COP en cours de négociation.
- Intervention de Monsieur Delcourt qui demande qu'une attention particulière soit portée également sur le dragage et non seulement sur le faucardage.
VNF précise que, comme indiqué lors de la dernière CLU, suite au refus dans le cadre de l'instruction du dossier de plan de gestion des opérations de dragages d'entretien (PGPOD) déposé en 2019 auprès des services de l'Etat, un nouveau dossier a été constitué et transmis au siège pour des opérations de dragage en 2021-2022.
- Mark Bostin souligne la pertinence des CLU régulières dédiées à l'hydrologie en cette période estivale.
- Anne Ackermans de l'ANPEI informe les membres de la CLU de l'envoi d'un courrier aux députés et aux sénateurs suite à la publication du plan de relance. Elle souligne l'importance d'unir les voies du fluvial pour porter la politique fluviale au niveau national.
- Roger Collins d'APLF souligne que le terme de « petit gabarit » n'est pas adapté au gabarit Freycinet et dévalue nos canaux.

I/ Point sur la situation hydrologique :

Cf diaporama

La situation hydrologique de cette année demeure tendue.

Le comité sécheresse du département de la Côte d'Or qui s'est tenu le 30 juillet, a fait le constat alarmant d'une nette avancée de la sécheresse pour la saison, la situation du 31 juillet 2020 étant identique à celle de mi- septembre 2019.

Les réserves des systèmes alimentaires continuent leur baisse et les arrêtés sécheresse se multiplient sur le territoire de la DTCB, avec plusieurs secteurs en alerte et alerte renforcée.

Les premières fortes chaleurs à venir vont impacter les stratégies d'exploitation à venir.

Question : Est-ce que le retard des travaux de la pompe de Crissey est un facteur dégradant pour la saison 2020 du canal du Centre ?

Réponse : La pompe, qui sera remise en fonctionnement en septembre, permet effectivement de gagner des jours de navigation. Son absence est palliée par des mesures d'exploitation, regroupement et horaires de passage dès le 29 juin, afin d'en limiter l'impact.

Monsieur SPECQ souligne que la détérioration des conditions hydraulique s'accroît rapidement, bien plus rapidement que les années précédentes.

II/ Stratégie d'exploitation :

1) Carte de l'offre sur le réseau Centre-Bourgogne

Cf diaporama

La stratégie d'exploitation dans les conditions actuelles de déficit hydrologique s'articule sur les enjeux liés au trafic de fret, les bases de location, les offres liées aux « péniches hôtel », et la navigation de plaisance.

La carte projetée permet d'orienter, d'anticiper et de partager les stratégies par itinéraire.

2) Point par itinéraire

Cf diaporama

1) Focus sur les canaux Loing, Briare, Roanne à Digoin, Seille, Nivernais et l'Yonne

Deux points de vigilance :

- Canal du Nivernais : en concertation avec le CD58 il a été décidé de mettre en place des mesures de regroupement sur la partie Loire.
- Canal de Briare : les mesures de regroupement permettent d'être en cohérence avec l'arrêté préfectoral de sécheresse. La situation hydraulique sur cet itinéraire reste favorable à ce jour. La 3^{ème} pompe sera mise en route la semaine du 3 août.
- Canal du Loing : mise en place de mesures de regroupement avec des délais d'attente faible.

2) Focus sur le canal de Bourgogne :

Cf diaporama

Suite à la consultation des usagers, la proposition de navigation à la demande 48h à l'avance sur le secteur de Pouilly-en-Auxois à Venarey-Les-Laumes à compter du 3 août 2020 **est suspendue**.

Il est en effet, difficile pour les loueurs de connaître 48h à l'avance la direction prise par les clients.

Toutefois, afin de limiter les bassinées et ainsi économiser de l'eau, les loueurs demanderont aux clients de se regrouper pour le passage des écluses de ce secteur.

Un avis à la batellerie sur le secteur de la vallée de Marigny sera réalisé (prise d'effet au 3 août).

Il est important de noter que la fin de la navigation sur les secteurs Saint-Jean-de-Losne – Pouilly en Auxois et Venarey-Lès-Laumes – Tonnerre est prévue au plus tard pour **début octobre**. Les dates seront affinées au fur et à mesure avec un délai de prévenance par avis bat de minimum 15 jours.

Question : Est-ce trop tôt pour envisager des mesures de convoyage ?

Réponse : La réflexion est en cours, la question sera abordée fin août/début septembre.

Question : L'absence de visibilité sur l'avenir est difficilement compréhensible pour une perspective de développement à long terme du fret comme de la plaisance. Des solutions pour l'alimentation des canaux doivent être trouvées afin de garantir le service.

Réponse : De fort investissement sont en cours de la part de VNF : rénovation, réparation des fuites, instrumentation etc.

La situation actuelle montre qu'il est indispensable d'aller plus loin en menant une réflexion plus globale pour prendre en compte l'impact lié au changement climatique sur la résilience

des activités et les voies d'eau. VNF travaille dans le cadre de son projet stratégique à intégrer ces dimensions.

Question : L'été 1976 était marqué par une grande sécheresse mais le mouillage des canaux n'était pas pour autant impacté, pourquoi n'est-ce plus le cas aujourd'hui ?

Réponse : Il est complexe de faire une comparaison rapide car les données de base ont changé. La prise en compte des enjeux environnements était différente (exemple : respect des débits réservés) et les usages n'étaient pas du tout les mêmes (trafic fret plus important, peu de navigation de plaisance, et usages complémentaires).

3) [Focus sur le canal Latéral à la Loire :](#)

Cf diaporama

La situation sur le canal Latéral à la Loire sud est inédite, la sécheresse est à un stade avancée pour la saison et les débits réservés déjà atteints. Cette situation implique la prise de mesures d'exploitation : limitation du mouillage à 1.40m entre l'écluse 6 et l'écluse du Guétin + mesure de regroupements.

4) [Focus sur le canal du Centre :](#)

Cf diaporama

[III/ Actualités du réseau :](#)

1) [Point sur les prestations de faucardage :](#)

Cf diaporama

Lien vers la carte de suivi des plantes aquatiques sur le réseau Centre-Bourgogne : <http://u.osmfr.org/m/472798/>

Il est également rappelé que les usagers peuvent faire remonter les difficultés rencontrées via l'adresse mail générique du SDVE : sdve.dt.centrebourgne@vnf.fr

Question : Qui vérifie les prestations ?

Réponse : Au sein des UTI, des responsables de CEMI effectuent une réception avec l'entreprise chaque jeudi.

Question : Le port de Ravière n'a pas été traité.

Réponse : Le port de Ravière ne faisait pas partie du programme d'intervention de l'entreprise, il devait faire l'objet d'un traitement en interne. La prestation sera réalisée dans les meilleurs délais (début de la semaine prochaine).

Question : Il est impossible de rentrer dans le port de Cry-sur-Armançon en raison de la présence des plantes aquatiques.

Réponse : Le port a été traité en interne fin juillet.

Question : Pourquoi est-il facile de faucarder et non de draguer ?

Réponse : Le faucardage est réalisé par autorisation tacite des DDT, il ne nécessite pas de dépôt de dossier mais une simple information.

Alors que le dragage nécessite le dépôt d'un dossier au titre des dispositions du code de l'environnement et notamment des Plan de Gestion des Opérations de Dragages d'entretien (Dossier d'Autorisation Environnementale - PGPOD).

Question : Les avis bat seront-ils bientôt disponibles en anglais ?

Réponse : Ils sont déjà disponibles en Anglais et Allemand hormis la partie « commentaire ».

Un travail est en cours actuellement.

En attendant le site internet suivant permet de traduire les termes propres à la navigation :

<https://www.ovniclub.com/navigation/lexique-nautique.html>

2) [Travaux sur la Seille](#) :

Cf diaporama

A noter :

Prochaine CLU exceptionnelle le 13 août 2020 à 14h à Dijon et en visioconférence